Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Est
Québec

CIBLE
CRÉER SON INTENTION DE DÉVELOPPEMENT,
BASÉ SUR LES LIVRABLES ET ATTENTES ÉTABLIS

Attentes signifiées 2015-2016

À l'attention des cadres intermédiaires du CISSS ME

DRHCAJ

Novembre 2015

A : ATTENTES COMMUNES À TOUS LES CADRES INTERMÉDIAIRES DÉCOULANT DES ATTENTES SIGNIFIÉES À LA PDG ET À LA PDGA PAR LE MINISTÈRE

1. Déterminer l'offre de service de son secteur dans un contexte de réorganisation et contribuer ainsi à compléter l'offre de service de sa direction;

2. Organiser le ou les services sous sa responsabilité afin de simplifier et améliorer l'accès aux services pour sa clientèle;

3. Planifier, organiser, diriger et contrôler la mise en place du ou des services de son secteur alignée sur le plan stratégique du ministère 15-20;

4. Assurer le respect du cadre budgétaire pour les services offerts et participer aux efforts de réduction de ce dernier;

5. Administrer ses budgets en fonction des programmes et services offerts par son secteur d'activités, en excluant tout recours à la permutation budgétaire entre les clientèles;

6. Mettre en place la structure organisationnelle de son secteur en respectant les règles émises par le ministère et en cohérence avec les autres secteurs de l'organisation, garantir une planification des RH et prioriser les personnes en stabilité d'emploi avant de procéder à de nouvelles embauches ou à la titularisation de personnel occasionnel;

7. Participer à la mise en œuvre des corridors d'accès et des collaborations avec les autres CISSS de la Montérégie ou avec tout autre établissement du réseau pour assurer la continuité et le développement intégré des services;

8. Réaliser les engagements issus de l'entente de gestion 15-16 pour son ou ses secteurs d'activités et transmettre les informations pour le calcul des indicateurs ou autres informations requises par le ministère;

9. Appliquer tous nouveaux engagements ou nouvelles directives émises par le ministère ;

B : ATTENTES COMMUNES À TOUS LES CADRES INTERMÉDIAIRES EN LIEN AVEC LEUR FONCTION DE GESTION

10. Promouvoir et stimuler par ses comportements et ses communications, la construction de la nouvelle identité du CISSS de la Montérégie-Est auprès de l'équipe ou des équipes de travail;

11. Proposer et appliquer le plan de travail d'intégration des services approuvé par son supérieur, incluant les objectifs de travail;

12. Assurer la supervision régulière des cadres et/ou employés sous son autorité;

13. Mettre en place une structure de gestion efficiente de tous les niveaux hiérarchiques sous sa responsabilité afin d'assurer la transmission de l'information adaptée aux différentes responsabilités professionnelles de chacun des cadres et des employés;

14. Assurer une gestion performante et l'équilibre budgétaire des secteurs sous sa responsabilité tout en respectant les cibles du taux d'encadrement au 31 mars 2017;

©DRHCAJ, CISSS ME 2015

CIBLE
CRÉER SON INTENTION DE DÉVELOPPEMENT, BASÉ SUR LES LIVRABLES ET ATTENTES ÉTABLIS

15. Contribuer activement à la révision ou à l'élaboration de la ou des trajectoires de clientèle de son ou ses secteurs d'activités;

16. Élaborer un plan de développement professionnel correspondant à ses besoins, le soumettre à son supérieur immédiat et mettre en œuvre les moyens pour atteindre les résultats;

C : ATTENTES SPÉCIFIQUES SELON LA DIRECTION CONCERNÉE

17. Assurer le déploiement du plan d'accès ou l'actualisation du ou des cadres de référence et des protocoles en lien avec sa responsabilité spécifique :

18. Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les cibles visées par l'entente de gestion 15-16.

D : ATTENTES COMMUNES À TOUS LES CADRES INTERMÉDIAIRES EN LIEN AVEC LES PRATIQUES DE GESTION EN AMÉLIORATION CONTINUE ET LE LEAN MANAGEMENT

19. Incarner une gestion axée sur le client et placer l'expérience des clients au cœur des processus décisionnels dans son secteur;

20. Appliquer une gestion méthodique, axée sur l'amélioration continue des processus;

21. Pratiquer une gestion qui responsabilise le personnel et favoriser une communication transparente;

22. Participer ou assurer la participation de son personnel, le cas échéant, à des projets d'amélioration son ou ses secteurs d'activités.

Catherine Lemay, Présidente-directrice générale adjointe 02.06.15

©DRHCAJ, CISSS ME 2015

CIBLE
CRÉER SON INTENTION DE DÉVELOPPEMENT, BASÉ SUR LES LIVRABLES ET ATTENTES ÉTABLIS